

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2025-2027

Table des matières

Introduction.....	3
Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?	3
Cadre légal	3
Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep	4
Comité de pilotage accessibilité numérique	4
Schéma pluriannuel.....	4
Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique	5
Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés.....	5
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	5
Sensibilisation et formation des équipes internes	6
Recours à des compétences externes	6
Contrôle et validation de l'accessibilité	6
Mise à disposition de fichiers dans le cadre de l'exception au droit d'auteur.....	7
Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs.....	7
Périmètre d'application.....	8
Bilan et plans d'action annuels.....	14
L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021	14
Bilan du précédent schéma pluriannuel 2021-2024	14
Plan d'action 2025	16

Introduction

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de normes et de bonnes pratiques qui couvrent :

- les **aspects fonctionnels** ;
- le **design** ;
- le **développement technique** ;
- les **contenus rédactionnels et multimédias**.

Ces règles permettent de s'assurer que les supports numériques (sites Internet, applications mobile, progiciels, documents, vidéos...) sont parfaitement accessibles à tous les utilisateurs, y compris à ceux en situation de handicap.

Un site ou une application accessible permet, par exemple, de :

- personnaliser l'affichage selon ses besoins et à l'aide de réglages sur l'ordinateur ou le smartphone (grossissement des caractères, modification des couleurs, changement de la typographie, arrêt des animations, etc.) ;
- naviguer à l'aide d'outils d'assistance, comme des synthèses vocales ou des plages en braille ;
- naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile ;
- consulter les vidéos ou podcasts à l'aide de sous-titres ou de transcription.

Cadre légal

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne statuent que tout service de communication publique en ligne doit être accessible à toutes et à tous.

Politique générale d'accessibilité numérique de l'Onisep

L'Onisep accorde un soin tout particulier à l'accessibilité de ses sites Internet, intranet, extranet et progiciels. L'Onisep s'est engagé depuis 2021 dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

L'objectif est d'assurer, autant que possible, la prise en compte de l'accessibilité numérique et de ses règles par l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et le développement des sites et applications ainsi que dans la publication de contenus.

L'Onisep est également accompagné par des experts tiers, notamment pour la montée en compétences, l'audit, les arbitrages et la vérification des corrections tout au long des phases de conception et de développement.

Comité de pilotage accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique par l'Onisep est suivie par un comité de pilotage qui réunit différents représentants des principaux départements de l'Onisep.

Il est possible de contacter ce comité par courriel via accessibilite-support@onisep.fr.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ; d'accompagner les équipes internes, notamment par des actions de formation ; de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers ; d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et, de manière générale, de veiller à la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de ce comité de pilotage.

Schéma pluriannuel

Ce présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, d'une durée de 3 ans (2025-2027), a pour objectif d'informer le public des moyens et actions mis en place par l'Onisep pour rendre ses sites et applications accessibles à toutes et à tous.

Il est associé à un plan annuel d'action présenté en annexe.

Les principaux objectifs fixés par l'Onisep pour ce plan triennal sont les suivants :

- **maintenir la cartographie et l'évaluation de l'existant** sur la base des audits de conformité des services numériques (sites et applications) mis à disposition par l'Onisep ;
- **prendre en compte l'accessibilité numérique sur l'ensemble des nouveaux projets** ou des refontes de services numériques existants et auditer ces nouveaux projets dès leur mise en ligne, à l'aide d'accompagnements menés par des experts externes à toutes les étapes projet ;
- **améliorer l'existant** sur la base des audits d'accessibilité qui déclenchent des actions correctives, un suivi et une validation par des experts externes ;
- **poursuivre la sensibilisation, la formation et l'information des équipes internes** à la prise en compte du handicap et des normes associées dans la conception et le développement de projets numériques ainsi que dans la conception et la publication de contenus numériques.

Démarche globale de prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une organisation adaptée lors de l'achat, la conception, la production et la maintenance des sites et applications. Elle implique également la sensibilisation et la formation des équipes, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap, notamment lorsqu'elles signalent des difficultés ou des points de blocage.

Les éléments ci-après présentent les critères sur lesquels l'Onisep souhaite s'appuyer pour prendre en compte et améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques.

Exigences d'accessibilité dans les procédures de marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux, notamment au travers des appels d'offres.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures seront ainsi adaptées dans le cadre des plans d'action pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

L'Onisep souhaite permettre l'intégration de l'accessibilité numérique dans ses clauses contractuelles (appels d'offres et devis), incluant des critères de notation et de sélection des prestations de services informatiques.

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit que nos outils numériques soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Les services informatiques qui seront fournis dans le cadre d'appels d'offres et de recours à des prestataires informatiques externes devront respecter les textes légaux et réglementaires concernant l'accessibilité numérique, et suivre les critères d'accessibilité du RGAA ou de la norme européenne EN 301 549 V3.2.1 (2021-03). Il sera ainsi pris en compte dans nos procédures d'appels d'offres et de devis des critères de qualité et de compétences en accessibilité numérique, ainsi que d'engagement de conformité des services informatiques fournis aux normes d'accessibilité numérique en vigueur.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA seront rappelés pour chaque projet numérique.

Sites et applications existants

Un état des lieux complet des sites et applications mis à disposition par l'Onisep a été programmé dans le cadre du précédent schéma pluriannuel 2021-2024 (voir « *Périmètre d'application* » p. 8). Il a permis de publier une déclaration d'accessibilité et de conformité au RGAA pour chaque service numérique mis à la disposition du public.

Cet état des lieux sert de base de travail pour prioriser les actions de formation et les actions correctives afin d'atteindre une meilleure accessibilité et une conformité au RGAA.

Ces priorisations correctives ont été réalisées selon plusieurs facteurs, par exemple :

- le niveau d'accessibilité de l'existant ;
- le niveau de criticité du service pour les usagers ;
- les dates prévisionnelles de refonte des sites et applications.

Désormais, la prise en compte de l'accessibilité est davantage tournée vers les nouveaux services et contenus numériques conçus par l'Onisep et mis à la disposition du public (élèves et étudiants, familles, équipes éducatives...).

Refontes et nouveaux sites et applications

À compter de la publication de ce schéma pluriannuel d'accessibilité, l'Onisep souhaite prendre en compte l'accessibilité numérique et la conformité RGAA sur l'ensemble des nouveaux services numériques ou des services refondus.

Pour cela, l'Onisep intègre des exigences d'accessibilité dans ses procédures de marchés.

L'Onisep s'appuie également sur des experts externes pour accompagner les équipes et les projets, contrôler et valider l'accessibilité.

Sensibilisation et formation des équipes internes

Tout au long de la période d'application de ce schéma, de nouvelles actions de formation et de sensibilisation pourront être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et applications de maintenir leurs compétences en matière d'accessibilité numérique. Il sera également nécessaire de veiller à améliorer leur connaissance des besoins spécifiques des publics en situation de handicap.

Recours à des compétences externes

L'Onisep s'appuie sur des experts externes pour être accompagné dans l'évaluation et l'amélioration de l'accessibilité des sites et applications numériques.

Ces experts interviennent notamment sur les actions :

- de sensibilisation et de formation à l'accessibilité numérique et à la prise en compte du handicap ;
- d'audits d'accessibilité numérique et d'accompagnement aux mesures correctives ;
- d'accompagnement pour la prise en compte de l'accessibilité lors de la conception et du développement de nouveaux sites et de nouvelles applications (ou de refontes).

L'Onisep est également accompagné dans l'élaboration et la mise à jour de ce présent schéma pluriannuel et du plan d'action triennal.

Contrôle et validation de l'accessibilité

En complément des audits menés pour la réalisation de l'état des lieux, lors de la mise en ligne initiale ou d'une refonte, chaque site ou application fait l'objet d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ces contrôles sont effectués par des experts externes dans le cadre du marché public mentionné précédemment.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et contrôles intermédiaires qui seront organisées par les équipes, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Mise à disposition de fichiers dans le cadre de l'exception au droit d'auteur

L'Onisep répond, depuis la création du dispositif Platon par la Bibliothèque nationale de France, aux demandes ponctuelles des usagers ou des associations de personnes en situation de handicap et met à leur disposition des fichiers sources de ses publications pour leur mise en accessibilité.

Prise en compte des attentes et remarques des utilisateurs

Retours utilisateurs

Les personnes souhaitant signaler un problème, une difficulté ou un point de blocage d'accessibilité sur l'un des services numériques mis à disposition par l'Onisep peuvent le faire en écrivant à accessibilite-support@onisep.fr.

Implication des utilisateurs en situation de handicap

Tout au long de la période d'application de ce schéma, l'Onisep communiquera sur ses actions en faveur de l'accessibilité numérique auprès des usagers.

Périmètre d'application

L'Onisep gère plusieurs sites Internet, extranet, intranet et applications mobile à destination du public ou de son personnel.

Les tableaux ci-après listent l'ensemble des sites et applications identifiés à la dernière date de mise à jour de ce présent schéma pluriannuel. Ces tableaux seront régulièrement actualisés au fur et à mesure des travaux de cartographie et d'évaluation.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Onisep.fr	Site Internet	https://www.onisep.fr	89 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en juillet 2023. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en octobre 2023 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 89 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Onisep.
Onisep.fr, page « Contact »	Site Internet	https://www.onisep.fr/contact	93,6 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en avril 2022. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en septembre 2022 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 93,6 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité de la page « Contact ».

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Horizons21 ^e	Site Internet	https://www.horizons2021.fr	65,71 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en octobre 2023. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Horizons21^e.
Librairie Onisep	Site Internet	https://librairie.onisep.fr	-	Ce site va être remplacé courant 2024 par une nouvelle version ; la version actuelle ne sera donc pas audité. La nouvelle version le sera dès sa sortie.
OnisepTV	Site Internet	https://onisep.tv	82 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en avril 2023. Des actions correctives suivies d'un contre-audit mené en interne en octobre 2023 ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 82 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site OnisepTV.
Le Kiosque en ligne	Site Internet	https://lekiosqueenligne.onisep.fr	82,2 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 et se sont poursuivies au 1 ^{er} trimestre 2023 pour atteindre un niveau d'accessibilité de 82,2 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Le Kiosque en ligne.
OnisepDoc	Site Internet	https://documentation.onisep.fr	57,8 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022 et une décision de refonte du site a été prise. Après sa rénovation, il a été audité en novembre 2024 ; son niveau d'accessibilité est de 57,8 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site OnisepDoc.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Onisep Services	Site Internet	https://www.onisep-services.fr	52,2 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022. Des actions correctives ont été réalisées en 2022 pour améliorer la conformité de l'accessibilité. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Onisep Services.
Orientation Bourgogne-Franche-Comté	Site Internet	https://orientation-bourgognefrancheconte.onisep.fr	42,9 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en 2022 ; le niveau d'accessibilité était de 42,9 %. Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 ; il sera fermé courant 2025 et ne sera pas réaudit. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Orientation Bourgogne-Franche-Comté.
Orientation région Réunion	Site Internet	https://orientation-regionreunion.onisep.fr	-	Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 ; il sera fermé courant 2025 et ne sera pas réaudit.
Orientation Guyane	Site Internet	https://orientation-guyane.onisep.fr	-	Le site a été mis aux normes du design system de l'État en 2023 ; il sera fermé courant 2025 et ne sera pas réaudit.
Mon CV en ligne	Site Internet	https://cvenligne.onisep.fr	-	Ce site va évoluer, un audit sera programmé en 2025 après sa mise à jour.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Les Cordées de la réussite	Site Internet	https://www.cordeesdelareussite.fr	-	Le site est déclaré non conforme et sera fermé en 2025. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Les Cordées de la réussite.
Nouvelles Chances	Site Internet	https://nouvelles-chances.gouv.fr	50 %	Audit réalisé en juillet 2021. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Nouvelles Chances.
Opendata	Site Internet	https://opendata.onisep.fr	41 %	Le site a été audité en novembre 2024 ; il est déclaré non conforme avec un niveau d'accessibilité de 41 % ; des mesures correctives seront réalisées courant 2025 afin de le rendre conforme. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Opendata.
JobDD	Site Internet	https://jobdd.onisep.fr	87 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en juillet 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 87 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site JobDD.
Agenda de l'orientation	Site Internet	https://agenda-avenirs.onisep.fr	63,8 %	Un audit a été réalisé mi-octobre 2022 ; le niveau d'accessibilité est de 63,8 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Agenda de l'orientation.

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Atlas de la formation	Site Internet	https://atlas.onisep.fr	75 %	Un audit a été réalisé en février 2023 et relève un taux d'accessibilité non conforme de 42,9 % ; des améliorations ont été apportées en 2024 pour améliorer le niveau d'accessibilité, qui est désormais de 75 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site Atlas de la formation.
Banque pédagogique RESO d'Avenir(s)	Site Internet	https://reso-avenirs.onisep.fr	97 %	Un audit d'accessibilité a été réalisé en août 2023. Des actions correctives ont été réalisées et ont permis d'atteindre un niveau d'accessibilité de 97 %. Lien vers la déclaration d'accessibilité du site RESO d'Avenir(s).

Service	Type	Point d'accès	Niveau d'accessibilité	Commentaires
Plateforme Avenir(s)	Web application	https://app.avenirs.onisep.fr/	-	• Bien que les maquettes aient été auditées en amont des développements et que des tests ont déjà été réalisés, plusieurs audits seront lancés durant le 1^{er} semestre 2025 afin de vérifier le niveau d'accessibilité pour des usages sur ordinateurs de bureau. • Seront auditées toutes les fonctionnalités destinées aux élèves et celles destinées aux équipes éducatives, ainsi que des écrans d'affichage d'indicateurs de pilotage (destinés aux pilotes académiques et/ou régionaux). • Seront également audités des modules et outils faisant partie intégrante du parcours utilisateur élève de la plateforme (exploration de métiers/formations/établissements, module de découverte des métiers, outil de création de CV et lettres de motivation, module d'aide aux choix d'orientation...).

Bilan et plans d'action annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'action et de bilans annuels qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique.

Compte tenu des bilans du précédent schéma pluriannuel 2021-2024, de la complexité des sites et applications et de leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont se poursuivre de janvier 2025 à décembre 2027.

L'accessibilité numérique à l'Onisep en 2021

Depuis plusieurs années, l'Onisep veille à l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes, en mettant à disposition les services suivants :

- le sous-titrage (99 % des vidéos publiées sur oniseptv.onisep.fr sont sous-titrées) ;
- le service Acceo, qui permet aux personnes sourdes ou malentendantes d'accéder par téléphone à nos conseillers, spécialistes de l'orientation.

Bilan du précédent schéma pluriannuel 2021-2024

Dès septembre 2021, l'Onisep a mis en place et formé une équipe projet pour le suivi de l'accessibilité et nommé une référente accessibilité.

Courant 2022, l'Onisep a réalisé un état des lieux et commencé ses premiers audits de sites. Ainsi, les déclarations d'accessibilité ont été mises en place sur les différents sites audités.

Les sites en cours de refonte ou qui vont tout prochainement être refondus ont été écartés.

Les sites suivants ont été audités en 2022 :

- <https://nouvelle-voiepro.fr>
- <https://sport.onisep.fr>
- <https://www.onisep.fr/contact>
- <https://printempsorientation.onisep.fr>
- <https://documentation.onisep.fr>
- <https://lekiosqueenligne.onisep.fr>
- <https://www.monorientationenligne.fr>
- <https://concourspostprepas.onisep.fr>
- <https://commerce.onisep.fr>
- <https://ingenieur.onisep.fr>
- <https://filmsannuels.onisep.fr>
- <https://www.onisep-services.fr>
- <https://orientation-bourgognefranchecomte.onisep.fr>

Les sites suivants ont été audités en 2023 :

- <https://www.onisep.fr>
- <https://www.horizons2021.fr>
- <https://oniseptv.onisep.fr>
- <https://jobdd.onisep.fr>
- <https://atlas.onisep.fr>
- <https://reso-avenirs.onisep.fr>
- <https://lycee-avenirs.onisep.fr>
- <https://printempsorientation.onisep.fr>

Les sites suivants ont été audités en 2024 :

- Fichiers PDF du site <https://reso-avenirs.onisep.fr>
- <https://opendata.onisep.fr>
- <https://documentation.onisep.fr>
- Maquettes de la plateforme Avenir(s)

À la suite de la démarche d'urbanisation des sites Onisep, 24 sites Web ont été fermés en 2023 et 2024.

Actions de formation 2023

Des actions de formation ont été menées pour les équipes engagées dans la production éditoriale : une session ciblée a été organisée à distance pour les chefs de projet Web et les développeurs début 2023. À l'automne 2023, 4 sessions ont été mises en place pour les équipes des éditions transmédias ; 1 session pour l'équipe du studio et la direction artistique ; 1 session pour les référents accessibilité (Web, éditions, DSI, mission Inclusion).

Une formation spécifique d'une demi-journée a été réalisée en décembre 2024 à destination des responsables d'accompagnement pédagogiques de l'Onisep (RAP). Ces derniers conçoivent et mettent en ligne au format PDF des ressources pédagogiques destinées aux équipes éducatives.

Poursuite de la bonne prise en compte de l'accessibilité pour les vidéos

Les vidéos produites par l'Onisep et publiées sur OnisepTV sont systématiquement sous-titrées et transcrites. L'Onisep souhaite poursuivre cette démarche et progresser dans l'accessibilité en travaillant sur de premières versions en LSF (langue des signes française).

Actions entreprises en 2024

Finalisation des audits et optimisation des sites existants pour atteindre un niveau d'accessibilité encore plus élevé.

Mise en place d'un plan d'action pour auditer les maquettes déjà réalisées, la future plateforme Avenir(s) et tous ses modules annexes entrant dans le programme Avenir(s).

Implication d'utilisateurs en situation de handicap dans les tests des services numériques de l'Onisep. Un contact a été pris avec la Dinum (Direction interministérielle du numérique), qui a créé un groupe d'utilisateurs en situation de handicap pour tester l'accessibilité des sites et applications mobiles publics. Ces utilisateurs ne sont pas des experts en accessibilité, mais ont pour point commun d'avoir l'habitude de naviguer sur Internet et de posséder à titre professionnel ou personnel les matériels et logiciels nécessaires. Les tests ainsi effectués ne remplacent ni ceux réalisés à l'aide des logiciels de test, ni ceux réalisés par des professionnels experts en accessibilité. Ils peuvent, néanmoins, avoir une grande utilité pour montrer le degré d'efficacité des publics concernés sur les sites et applications testés, d'une façon concrète, sans nécessairement se référer au taux de conformité aux normes en vigueur.

Le site Onisep a été testé ainsi, notamment les vidéos, le moteur de recherche, les filtres, le téléchargement des documents et l'accessibilité des documents téléchargés eux-mêmes, sur la base d'un parcours utilisateur avec une liste de tâches prédéfinies.

La version bêta de la plateforme Avenir(s) a été soumise à cette équipe.

Plan d'action 2025

Il a pour objectif de poursuivre l'optimisation du taux d'accessibilité des sites Internet existant, d'auditer les nouveaux sites et notamment les nouveaux sites et modules issus du programme Avenir(s) (*voir le détail listé dans « Périmètre d'application » p. 8*).

Un travail d'audit a été réalisé en 2024 concernant l'accessibilité des ressources pédagogiques en PDF. Les travaux d'accessibilité de ces ressources seront poursuivis en 2025.